

LETTRE OUVERTE DU PETIT PERSONNEL DE LA BEAC AUX CHEFS D'ETAT DE LA CEMAC

Excellences, Messieurs les Chefs d'Etat,

Lors de votre sommet extraordinaire du 30 janvier 2009 à Libreville, vous avez commandité l'audit spécifique du « placement hasardeux de la BEAC avec rémunération dans un compte fantôme » et l'audit général de l'institut d'Emission, cela a légitimement réjoui le petit personnel (personnel ACCG) de notre institution.

En effet, nous nous sommes dit qu'enfin les dirigeants de la sous région s'intéressent à nous et mettront certainement de l'ordre dans cette maison opaque où les principaux responsables montrent une image reluisante alors qu'à l'intérieur, c'est la pourriture totale.

Excellences, Messieurs les Chefs d'Etat,

vous êtes certainement étonnés par les scandales financiers révélés par la plupart des journaux ces derniers temps, le grand public également, nous pouvons vous l'affirmer que cela n'a fait que trop durer. En fait, cette grande tour qu'est la BEAC, que d'aucuns considéraient comme un temple de bonne gouvernance et d'éthique n'est pas très différent d'un repère de bandits. Nous, le petit peuple, sans voix, assistions impuissants au pillage de notre institution au nom « du bout de pain à sauver pour nos enfants ».

Excellences, si l'audit général que vous avez commandité ne peut pas mettre en exergue :

- le coût exorbitant et la surfacturation des équipements informatiques et de la sécurité informatisée par les sociétés écrans créées par certains dirigeants de la BEAC ;
- le coût exorbitant des réfections du Bureau extérieur à Paris ;
- les dépenses somptueuses pour la réfection des résidences et du mobilier des nouveaux responsables (Directeurs Généraux, Secrétaires Généraux et autres Directeurs centraux et nationaux) sans oublier leurs véhicules de service « compressors » qu'ils ne veulent plus utiliser aujourd'hui alors qu'ils étaient **tous d'accord** pour leur acquisition lors de la préparation et l'adoption du budget ;
- la dépense fastidieuse des frais d'hôtel d'un Directeur National qui ne trouve pas de logement à son goût dans sa ville natale depuis plus d'un an ;
- la surfacturation des investissements immobiliers au cours des 10 dernières années ;
- la mauvaise politique de recrutement des agents et la disproportion des effectifs au regard des besoins réels et du niveau d'activité de chaque pays ;
- les dépenses abusives des festivités du 30^{ème} anniversaire de la BEAC organisé à Libreville ;
- le coût élevé des missions dû aux abus de dépenses de location des avions et des véhicules ...

pour ne citer que ces petits cas, nous croyons que ces experts n'auront pas atteint les objectifs attendus, et ne seraient pas différents de **nos censeurs français et africains** qui ont validé tous nos bilans sans avoir constaté une quelconque malversation.

Pour nous, Excellences, Messieurs les Chefs d'Etat, nous ne saurons nous attarder sur les grands sujets qui devraient vous être présentés par les « cadres supérieurs » de la BEAC.

Néanmoins, nous tenons à relever à votre illustre attention le système « d'apartheid » qui continue à régner à la BEAC en plein 21^e siècle alors que le monde croyait l'avoir banni en Afrique du Sud pour toujours.

Nous ne comprenons pas pourquoi en Afrique Centrale, dans la sous région CEMAC, nous avons accepté de nous inspirer du régime de la caisse de retraite en vigueur en Afrique de l'Ouest à la BCEAO, des codes de Déontologie en cours dans d'autres pays, cependant, dès qu'il s'agit du statut du personnel, la convergence de vues disparaît instantanément.

Notre consoeur de l'Afrique de l'Ouest, la BCEAO a adopté, depuis 1974, le STATUT UNIQUE pour tout son personnel, sortant de l'ancien régime colonial qui répartissait le personnel en 2 catégories : les cadres supérieurs (expatriés français et quelques rares cadres noirs) et le personnel local (essentiellement constitué par le petit personnel nègre). A la BEAC, les remplaçants des colons, nos propres frères noirs (cadres africains) ont préféré maintenir ce joug pour bénéficier de tous les avantages liés à ce statut, s'érigeant ainsi en nouveaux négriers, nouveaux maîtres de leurs frères esclaves (personnel ou agents des clauses et conditions générales (ACCG)), nouvelle appellation du personnel local.

Qui est agent des clauses et conditions générales (ACCG) à la BEAC ?

- C'est l'agent qui n'est pas passé par le concours de l'encadrement supérieur pour entrer à la BEAC, quel que soit son diplôme (Doctorat, Maîtrise, Master, DES en Banque, Licence, Baccalauréat, Probatoire, BEPC, CEPE ou de tout autre diplôme reconnu dans la sous région).

Comment croire que ces agents n'ont pas droit à un plan de carrière pour leur évolution dans l'entreprise comme cela se passe partout ailleurs. Les promotions internes n'ont pas une traçabilité objective donc, dépendent essentiellement des « humeurs des patrons ». Même le soldat de première classe ayant fourni des efforts physiques et intellectuels peut devenir officier supérieur avec son ancienneté au bout d'un certain temps.

Mais à la BEAC, celui-ci n'a droit à aucune considération, c'est la raison pour laquelle, lors de la signature des nouveaux accords de siège, ces petits agents ont été exclus des privilèges dont pouvaient bénéficier les agents de la BEAC à travers cette convention.

Messieurs les Chefs d'Etat, une autre aberration que nous déplorons dans la même institution est le fait que vous ayez accepté **d'exonérer les revenus des cadres supérieurs qui gagnent des gros salaires** et de maintenir le calcul des impôts sur les revenus des petits agents !

Excellences, voici notre cri :

« Nous voulons **UN STATUT UNIQUE** pour tous les agents de la BEAC et nous voulons également **l'exonération des revenus des petits agents de la BEAC** au même titre que ceux des cadres supérieurs.

Messieurs les Chefs d'Etat de la sous région CEMAC, lors de votre prochain sommet en novembre 2009 à Bangui, de grâce ne nous oubliez pas.

Nous croyons qu'au terme des réformes que vous avez lancées pour notre institution, nous aurons une banque où les ressources humaines seront gérées d'une manière équitable, même si par égocentrisme, nos dirigeants ne vous présentent pas notre véritable situation.

Veillez prêter une oreille attentive à notre cri, nous, les Agents des Clauses et Conditions Générales (ACCG). Nous avons placé notre confiance en vous, c'est pour cela que, courageusement, nous vous adressons cette lettre ouverte.

Veillez, Excellences, agréer notre très haute considération.

**Le Personnel des Clauses et Conditions Générales
de la BEAC**